

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET : Classement et déclassement de voiries

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt-six février,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

Vu le travail engagé par la CCPLM sur la redéfinition de la voirie communautaire en 2022 et 2023,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 14 mai 2013,

Après accord des communes concernées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le classement de voiries communautaires par commune (détail par commune en pièce jointe).

PROCEDE à l'intégration et au déclassement des voiries conformément au nouveau classement des voiries et fixe les montants à répercuter sur les attributions de compensation :

COMMUNE	LONGUEUR A INTEGRER (ml)	LONGUEUR A DECLASSER (ml)	AC PRELEVEE (€)	AC RENDUE (€)
Belpech		- 1 437.00		- 2 362,43
Bram		- 14 383.50		- 23 646,47
Brézilhac		- 320		- 526,08
Cahuzac		- 728.63		- 1 197,87
Carlipa		- 18.00		- 29,59
Cazalrenoux		- 1 207.50		- 1 985,13
Cenne Monestiés	127.00		+ 208,79	
Fanjeaux		- 3 323.00		- 5 463,01
Fenouillet du Razès	744.00		+ 1 223,14	
Ferran		- 390.00		- 641,16
Fonters du Razès		- 930.00		- 1 528,92
Gaja la Selve		- 169.50		- 278,66
Génerville		- 233.00		- 383,05
Hounoux	424.00		+ 697,06	
La Cassaigne	330.90		+ 544,00	
La Force		- 600.50		- 987,22
Lafage		- 66.00		- 108,50
Lasserre de Prouille		- 624.00		- 1 025,86
Laurac le Grand		- 2 335.50		- 3 839,56
Molandier	283.00		+ 465,25	
Montréal	1 274.00		+ 2 094,46	
Orsans		- 1 242.75		- 2 043,08
Pech Luna		- 122.00		- 200,57
Pécharic et le Py		- 33.00		- 54,25
Pexiora		- 2 561.00		- 4 210,28
Plaigne	172		+ 282,77	
Plavilla		- 316.00		- 519,50
Ribouisse		- 610.00		- 1 002,84
Saint Amans				
Saint Gaudéric		- 1 032.00		- 1 696,61
Saint Julien de Briola		- 110.00		- 180,84
Saint Sernin	440.00		+ 723,36	
Villasavary		- 3 692.00		- 6 069,65
Villautou		- 529.00		- 869,68
Villeneuve les Montréal		- 350.50		- 576,22
Villepinte		- 2 889.00		- 4 749,52
Villesisclé		- 2 452.00		- 4 031,09
Villespy		- 163.00		- 267,97

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 011-200035707-20240226-D202402_11-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 01/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 04/03/2024



